

Liminaire des élus à la réunion ordinaire du 10 juillet 2018

On doit connaître ces jours-ci les arbitrages budgétaires pour 2019. On saura alors quelle est la réalité de l'effort budgétaire imposé à l'audiovisuel public et en particulier à FTV. On peut craindre que les économies demandées soient considérables et dévastatrices.

Or, la situation est déjà extrêmement tendue et les conditions de travail des salariés du réseau régional sont dégradées. La chasse obsessionnelle aux ETP pèse lourdement sur les collectifs.

A Nantes par exemple, où les grosses actualités se succèdent, de Notre-Dame-des-Landes aux émeutes du Breil, les équipes sont essorées, faute d'effectifs suffisants pour faire face. Et on peut aussi parler des rapports de la médecine du travail initialement à l'ordre du jour de cette réunion, en particulier un nombre préoccupant de cas de souffrance majeure en Bretagne.

Alors qu'on évoque un triplement des programmes régionaux, les seules perspectives qui s'offrent aux salariés sont la généralisation des polyvalences, les synergies avec Radio-France ou l'externalisation des programmes dans le privé, sur fond de réduction d'effectifs. Il suffit pour s'en convaincre de regarder les grilles de rentrée ou de jeter un œil au projet de « renouvellement industrialisé des régies des centres France 3 », élaboré par Ericsson, qui prépare l'automatisation au détriment de l'emploi et des savoir-faire.

Au nom de ces mêmes économies, la direction s'apprête à exploser le collectif de France 3 Paris lle de France. Un projet lourd et destructeur qui a fait l'effet d'une massue sur les salariés concernés. Le déménagement au siège envisagé par la direction prévoit de diviser par deux les effectifs de la station régionale de la première région française, en la dépouillant de ses équipes techniques, qui seront dispersées dans les services du siège. Ce projet mortifère comporte un risque important sur l'emploi, en plus de porter atteinte à l'identité de l'antenne régionale et à ses perspectives de développement.

La direction n'emmènera aucun salarié dans ses projets avec de tels ingrédients. Elle multiplie en revanche les conditions d'une explosion des risques psychosociaux.

Rennes, le 10 juillet 2018